

DEPARTEMENT du JURA**VILLE D'ARBOIS****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

OBJET : MARIAGE de Mr SERMIER

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie de mariage il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera réservé à la cérémonie de mariage sur le parking de l'Eglise Saint Just sur 10 places de stationnement (partie gauche en entrant)

Le samedi 21 juin 2025 de 14h00 à 18h00.

Article N° 2 : L'organisateur veillera au cours de la mise en place à ne pas bloquer la circulation sur le parking de l'église.

Article N° 3: Une signalisation réglementaire posée à la diligence des Services Techniques, portera ses dispositions à la connaissance des usagers.

ARTICLE N°4: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques
- Mr SERMIER

ARBOIS, le 27 mai 2025

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

